COMMUNE DE DOIZIEUX PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 18 h 30

Le DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, à dix-huit heures trente, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 14 décembre 2022, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CHARRIN, PLANTIER, CLERJON.

<u>Excusés</u>: M. PONCET (pouvoir à CHOMIENNE), BERARDO (pouvoir à BERNE), ARMAND, CORDERO (pouvoir à PORCHEROT), GRUFFAZ, BOUVERESSE (pouvoir à PLANTIER).

Soit NEUF membres présents, TREIZE votants sur QUINZE en exercice.

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2022
- Commerce multiservices : Lot n°11 : CVC Plomberie Avenant n°1
- Commerce multiservices : Lot n°4 : Etanchéité Avenant n°1
- Théâtre Désignation des bureaux d'études
- Régie de recettes : suppression
- Tarifs Communaux Année 2023 2024
- Terrain communal à Grosmont Proposition d'achat
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2022 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Commerce Multiservices – Lot n°11 : CVC – Plomberie – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Commerce Multiservices – Lot n°4 : Etanchéité – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 03-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Contrôle Technique et Construction – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 04-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 05-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Economiste – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 06-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Structure Gros Œuvre – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 07-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour la mission BET Fluides – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 08-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Concessions cimetières – Tarif Année 2023 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 09-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Location Salle Ex-presbytère Saint-Laurent – Tarif Année 2023 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 10-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Location Matériel et Mobilier – Tarif Année 2023 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 11-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Tarif de la location des vélos à assistance électrique – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 12-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Tarif Sponsors pour le bulletin municipal – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 13-12-2022 examinée le 19/12/2022 – Terrain situé à Grosmont – Proposition d'achat – Approuvée à l'unanimité

Commerce Multiservices – Lot n° 11 : CVC – Plomberie – Avenant n°1

Vu la hausse des tarifs depuis l'ouverture des offres du commerce Multiservices, l'entreprise ARTHAUD Electricité a présenté un devis d'un montant de 2 305 € HT correspondant à la hausse de l'achat du matériel pour le lot n°11 Plomberie. Un avenant n°1 a été établi pour réajuster ces tarifs, le marché s'élève donc à 51 085 € HT.

Le conseil municipal ouï de cet exposé approuve l'avenant n°1 du lot n° 11 CVC – Plomberie et autorise Mr le Maire à le signer.

Commerce multiservices – Lot n°4 : Etanchéité – Avenant n°1

L'étanchéité des murs enterrés de l'extension n'avait pas été chiffés dans l'appel d'offre, l'entreprise SUPER ETANCHEITE, titulaire du lot n°4, nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 510 € HT correspondant à ces travaux.

Le lot n°4 - Etanchéité s'élève donc à 10 015.50 € HT soit 12 018.60 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°4 – Etanchéité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Contrôle Technique et Construction

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour réaliser le projet du théâtre, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission Contrôle Technique de Construction. Des devis ont été demandés à plusieurs bureaux, il s'avère que c'est le bureau Alpes Contrôles pour un montant de 5680 € HT qui a présenté la meilleure offre.

Le conseil municipal ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau d'études Alpes Contrôles pour la mission Contrôle Technique de Construction et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette mission.

<u>Théâtre - Approbation Bureau d'études pour mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé</u>

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour réaliser le projet du théâtre, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé. Des devis ont été demandés à plusieurs bureaux, il s'avère que c'est le bureau Alpes Contrôles pour un montant de 3 935 € HT qui a présenté la meilleure offre.

Le conseil municipal oui de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau d'études Alpes Contrôles pour la mission SPS et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette mission.

<u>Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Economiste</u>

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour réaliser le projet du théâtre, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission Economiste. Des devis ont été demandés à plusieurs bureaux, il s'avère que c'est le bureau Guy VERNAY pour un montant de 10 830 € HT qui a présenté la meilleure offre.

Le conseil municipal ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau Guy VERNAY pour la mission Economiste et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette mission.

Théâtre – Approbation Bureau d'études pour mission Structure Gros Œuvre

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour réaliser le projet du théâtre, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission Structure Gros Œuvre. Des devis ont été demandés à plusieurs bureaux, il s'avère que c'est le bureau Forez Structures pour un montant correspondant à 4% du lot Maçonnerie qui a présenté la meilleure offre.

Le conseil municipal ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau Forez Structures pour la mission Structure Gros Œuvre et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette mission.

<u>Théâtre – Approbation Bureau d'études pour la mission BET Fluides</u>

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour réaliser le projet du théâtre, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission BET Fluides. Des devis ont été demandés à plusieurs bureaux, il s'avère que c'est le bureau d'études Fluides BEBC pour un montant de 7 500 € HT qui a présenté la meilleure offre.

Le conseil municipal ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau d'études BEBC pour la mission BET fluides et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette mission.

Concessions cimetières – Tarif Année 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents de réviser le tarif des concessions cimetières qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, augmente les tarifs, à savoir :

- Le tarif de vente des concessions cimetières à 100 € le m².
- Le tarif de vente des columbariums pour une famille à $500 \in$.
- Dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- Dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée
- Le tarif du caveau provisoire est défini comme suit :
 - Gratuit le 1^{er} mois
 - Après le 1^{er} mois : 50 €/semaine
 - Interdit au-delà de 180 jours

Location Salle Ex-presbytère Saint-Laurent – Tarif Année 2023

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2023 pour la location de la salle communale dans l'ex-presbytère Saint-Laurent.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs, à savoir :

- Mise à disposition gratuite aux associations de la commune
- Aux habitants de la commune : 80 euros, sachant que sa contenance est de 60 personnes.

<u>Location Matériel et Mobilier – Tarif Année 2023</u>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 pour la location de certains mobiliers. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs, à savoir :

- Tables et Bancs : Prêt jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 €
 - Par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 €
- Estrade : L'ensemble des éléments de l'estrade : 15 €

- Chapiteaux : L'ensemble de la tente : Gratuit lors de la 1ère location
 Les locations suivantes : 60 €
 Ces conditions s'appliquent pour une année civile
- Tentes de réception : L'ensemble de la tente : gratuit lors de la 1ère location
 Les locations suivantes : 40 €

Ces conditions s'appliquent pour une année civile

- <u>Podium</u> L'ensemble du podium : 50 €
- Dit que les chapiteaux, les tentes de réception et le podium sont loués uniquement aux associations de Doizieux

Tarif de la location des vélos à assistance électrique

Des vélos à assistance électrique sont mis à la location, Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer pour fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de location, à savoir : 15 € la semaine.

Tarif Sponsors pour le bulletin municipal

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les formats et tarifs applicables pour les annonces des sponsors dans le bulletin municipal, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire propose les dimensions et tarifs suivants :

-	Format 75 x 45 mm	50.00 €
-	Format ¼ de page ou bandeau 60 x 185 mm	80.00 €
-	Format ½ page (135 x 185 mm)	130.00 €
-	Format page A4 (210 x 297 mm)	200.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les formats et les tarifs mentionnés ci-dessus.

Terrain situé à Grosmont – Proposition d'achat

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, et la convention d'occupation du domaine public autorisant l'occupation d'un terrain public au lieu-dit Grosmont. Il s'avère que les occupants de ce terrain, souhaiteraient en faire l'acquisition.

Monsieur le Maire informe les membres présents que cette acquisition peut être possible, après passage d'un géomètre pour délimiter la parcelle et après enquête publique. Tous les frais incombant à cette procédure seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente de ce terrain, dit que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette procédure d'acquisition, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet achat.

Questions diverses

- Rappel de la cérémonie des vœux qui est fixée le vendredi 6 janvier 2023 à 19 h à la salle polyvalente
- Une élue fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'Association « Le Chapit », il y avait une quarantaine de personnes
- Une élue informe que le repas de Noël offert aux enfants de l'école publique, le vendredi 16 décembre 2022, était très convivial, le repas avait été confectionné, par Florence BERNE, avec les produits des producteurs locaux
- Une élue informe que le capot de la bouche à incendie Rue du Père Dumas est cassé. Ce Problème va être signalé auprès de Saint Etienne Métropole.
- Une élue fait le compte rendu de la réunion au SIPG concernant les Francas. Il s'avère que cette année aucun enfant de la Commune était présent aux activités
- Une élue rappelle la nécessité de faire le marquage au sol du virage de la mine au hameau de Chavanol. Cette demande a été faite au service voirie de Saint Etienne Métropole.
- Un élu explique que la convention territoriale globale est à la phase définition des actions.
- Un élu informe qu'un rendez-vous est fixé le vendredi 23 décembre avec la CAF de Saint-Etienne pour avoir des informations sur le financement du centre de loisirs Terrazieux.

- Un élu informe que la directrice de la crèche a démissionné, l'AFR est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice.
- Un élu informe que la saleuse est tombée en panne lors de l'épisode de neige verglas du mardi 13 décembre. La panne venait d'un flexible qui a été réparé dans la journée.

La séance est levée à 21 h.

Monsieur le Maire, Jean-Philippe PORCHEROT, Le secrétaire de séance, Mikaël CLERJON,

Publié le :

Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT

Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire